

Compte rendu de séance

Séance du 2 Octobre 2020

L' an 2020 et le 2 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE D'ANIMATION sous la présidence de TROTIN Monique Maire

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme GOURIOU Véronique, M. GALLIEN Bruno, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusée ayant donné procuration : Mme SINNAEVE Emilie à M. GODREAU Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 25/09/2020

Date d'affichage : 25/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. GODREAU Bruno

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Budget Commune exercice 2020 - décision modificative n° 2 - 2020/085
- Fiscalité professionnelle - 2020/086
- Demande de subvention Leader - opération "immeuble 19/21 Place de l'Eglise - réhabilitation pour ouverture d'une boulangerie" - 2020/087
- Sarthe Habitat - Logements locatifs "La Croix Caseau" et "Chemin de la Demée" - révision des loyers - 1er janvier 2021 - 2020/088
- Sarthe Habitat - Logements locatifs "La Croix Caseau" et "Chemin de la Demée" - proposition budgétaire année 2021 - 2020/089
- Sarthe Habitat - Commission d'attribution - désignation des représentants - 2020/090
- Commission de contrôle listes électorales- désignation des membres - 2020/091
- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Société Publique Locale Agence des Territoires de la Sarthe - ATESART
- désignations des représentants - 2020/092
- Service Public d'Assainissement - rapport annuel 2019 de VEOLIA, délégataire - 2020/093
- Association Ani'Marçon - soirée du 15 août 2020 - demande de subvention - 2020/094
- Acquisition terrain sis à Saint-Lézin - 2020/095
- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC) - approbation - 2020/096

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la séance du 2 septembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

Budget Commune exercice 2020 - décision modificative n° 2 **réf : 2020/085**

Vu le budget primitif de la Commune de l'exercice 2020, et la décision modificative n° 1

Vu l'installation d'une alarme intrusion au garage communal pour un montant de 1 464.00 € TTC,

Vu les crédits insuffisants au compte 2181 - installations générales, agencement et aménagements divers

Considérant la nécessité de procéder à des transferts de crédits au budget primitif de la Commune de l'année 2020 - section d'investissement pour financer la dépense désignée ci-dessus,

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ,

- **APPROUVE** le transfert des crédits suivants au budget primitif de la commune – exercice 2020 :

Section d'investissement - dépenses

- compte 2181 - installations générales	
agencement et aménagements divers	+ 1 500 €
- compte 21316 - équipement du cimetière	- 1 500 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fiscalité professionnelle **réf : 2020/086**

Vu le courriel en date du 15 septembre 2020 de la Direction Générale des Finances Publiques de la Sarthe demandant de rapporter toutes les délibérations prises en matière de fiscalité professionnelle,

Vu le passage de la Communauté de Communes de Loir-Lucé-Bercé au régime de la fiscalité professionnelle unique, (FPU)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rapporter toutes les délibérations prises antérieurement en matière de Fiscalité Professionnelle (cotisation foncière des entreprises).

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention Leader - opération "immeuble 19/21 Place de l'Eglise - réhabilitation pour ouverture d'une boulangerie" **réf : 2020/087**

Objet : Demande de subvention LEADER pour l'opération « Immeuble 19-21 Place de l'Eglise – Réhabilitation pour l'ouverture d'une Boulangerie »

Annule et remplace la délibération n° 2019/113 DU 12 décembre 2019

Madame le Maire rappelle que certains projets communaux et intercommunaux peuvent bénéficier de soutien de l'Europe (fonds FEADER) via le programme LEADER 2014-2020.

Le projet « Immeuble 19-21 Place de l'Eglise – Réhabilitation pour l'ouverture d'une Boulangerie » est éligible au regard de la fiche action 9 : « Améliorer le cadre de vie » de la stratégie locale du développement du GAL Pays Vallée du Loir dans le programme LEADER 2014-2020.

Vu le plan de financement présenté ci-dessous,

Budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant
LOT 1 : Démolition – Gros Œuvre - Maçonnerie.	10 494.90 €	ETAT (DETR)	15 000,00 €
LOT 2 : Charpente Couverture	7 822.76 €	Conseil Départemental	17 582.00 €
LOT 3 : Menuiserie extérieures	11 228,00 €	Europe (LEADER)	40 000,00 €
LOT 4 : Menuiseries intérieures	3 157,50 €	Autofinancement (20.75%)	18 998.55 €
LOT 5 : Plâtrerie – Isolation – Faux plafond	14 206.56 €		
LOT 6 : Electricité – Eclairage - Ventilation	24 191.18 €		
LOT 7 : Plomberie - Sanitaire	5 310.18 €		
LOT 8 : Carrelage	5 220,66 €		
LOT 9 : Peinture	9 948,81 €		
TOTAL	91 580.55 €	TOTAL	91 580.55 €

Madame le Maire précise que ce plan de financement est prévisionnel, et que dans le cas où l'aide FEADER ou autres subventions ne seraient pas attribuées en totalité, la commune de Marçon augmenterait sa part d'autofinancement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet et son plan de financement
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter le programme Leader pour une subvention à hauteur de 40 000 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents en lien avec cette demande

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Sarthe Habitat - Logements locatifs "La Croix Caseau" et "Chemin de la Demée" - révision des loyers - 1er janvier 2021
réf : 2020/088**

Vu la lettre en date du 1er septembre 2020 de Sarthe Habitat relative à la révision des loyers au 1^{er} janvier 2021 des logements locatifs sis « Croix Caseau », et sis « Logis de la demée »

Vu l'évolution des indices de révision de loyers (IRL) des deuxièmes trimestres des années 2019 et 2020, à savoir + 0,66 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la revalorisation de 0.66 % pour le calcul des loyers des logements locatifs sis « Croix Caseau » et sis « Logis de la Demée » au 1er janvier 2021, sous réserve d'une remise en cause par la loi de finance.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Sarthe Habitat - Logements locatifs "La Croix Caseau" et "Chemin de la Demée" - proposition budgétaire année 2021
réf : 2020/089

M. le Maire soumet aux Conseillers Municipaux la proposition budgétaire pour l'exercice 2021 présentée par Sarthe Habitat au titre de la gestion déléguée des logements locatifs sis "Croix Caseau" et "Logis de la Demée".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **APPROUVER** le projet de budget de l'exercice 2021 de Sarthe Habitat pour la gestion des logements locatifs « Croix Caseau » et « Logis de la Demée ».

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Sarthe Habitat - Commission d'attribution - désignation des représentants
réf : 2020/090

Vu la lettre en date du 10 septembre 2020 de Sarthe Habitat, concernant la gestion des commissions d'attribution,

Vu la nécessité de procéder à la désignation de représentants pour siéger aux Commissions d'attribution,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner les représentants suivants pour siéger aux commissions d'attribution :

- Membre titulaire :

Mme Monique TROTIN, Maire

- Membre suppléant :

M. Bruno GALLIEN, Conseiller Municipal

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Commission de contrôle listes électorales- désignation des membres
réf : 2020/091

Vu la loi n° 2016-1046 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2026-1046 du 1er août 2016 et de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, citées ci-dessus,

Considérant que la Commune totalise plus de 1 000 habitants avec une seule liste représentée au Conseil

Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la Commission de Contrôle des listes électorales, chargée de la régularité des listes électorales et composée de trois membres :

- un conseiller municipal, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal (ne peuvent être désignés le Maire, les Adjoints et le Conseiller Municipal ayant délégation)
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Les Conseillers Municipaux, agents municipaux de la Commune ou de l'établissement de coopération intercommunale et des communes membres de celui-ci ne peuvent être désignés en qualité de délégués du préfet ou du Président du tribunal judiciaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer les membres suivants qui constitueront la Commission de Contrôle des listes électorales,

Conseiller Municipal

- Patricia TROTIN, membre titulaire
- Lydie BINARD, membre suppléant

Représentant du Préfet

- Francis DAUDIN, membre titulaire
- François FRESNEAU, membre suppléant

Représentant du Tribunal

- Jean-Claude DESSERT, membre titulaire
- Dominique POMAREDE, membre suppléant

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Société Publique Locale Agence des Territoires de la Sarthe - ATESART

- désignations des représentants

réf : 2020/092

Mme le Maire expose que par délibération n° 2020/003 en date du 17 janvier 2020 le Conseil Municipal a accepté la proposition d'ingénierie territoriale de l'ATESART "Protection des données personnelles/mutualisation du délégué prévu par le règlement européen" relative au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Un contrat a été conclu avec l'Agence Territoriale de la Sarthe en date du 10 février 2020, aux termes duquel l'ATESART assure le rôle de délégué à la Protection des Données pour le Compte de la Commune, après enregistrement de la désignation par la CNIL.

Vu les statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, DÉCIDE, de désigner :

- Mme Monique TROTIN, Maire, afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL,
- Mme Monique TROTIN, Maire, afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Service Public d'Assainissement - rapport annuel 2019 de VEOLIA, délégataire

réf : 2020/093

Vu la présentation par Mme le Maire, du rapport annuel du délégataire du Service Public d'Assainissement de l'année 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le rapport annuel de la Société VEOLIA, délégataire du Service public d'assainissement de la Commune, relatif à l'exercice 2019.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Association Ani'Marçon - soirée du 15 août 2020 - demande de subvention
réf : 2020/094**

Vu la lettre en date du 7 septembre 2020 de l'Association Ani'Marçon, sollicitant une participation financière pour l'organisation de la soirée du 15 août 2020,

Vu la présentation du bilan de la soirée du 15 août 2020, organisée en période de Covid-19,

Vu le déficit de la soirée du 15 août 2020,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 800 € à l'association Ani'Marçon, pour combler le déficit de la soirée du 15 août 2020.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Acquisition terrain sis à Saint-Lézin
réf : 2020/095**

Vu la proposition de Mme Nathalie JUGLET, de vendre une parcelle cadastrée YH n° 71, lui appartenant et sise "Saint-Lézin", d'une superficie de 5 a 85 ca,

Vu l'acceptation de Mme JUGLET de vendre sa parcelle cadastrée YH n° 71 au prix de 4 500 €, frais de notaire compris,

Considérant que ladite parcelle est située dans le camping municipal du Lac des Varennes,

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée YH n° 71, située à Saint-Lézin, appartenant à Mme Nathalie JONGLET au prix de 4 500 €, frais de notaire compris ;

- De charger Maître MALEVAL, Notaire à Montval-sur-Loir (72500), 1 rue des Vignes, ZI de Mont-sur-Loir, d'établir l'acte de vente,

- D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente correspondant et tout document se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC) - approbation
réf : 2020/096**

En vertu de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le caractère d'urgence concernant l'approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 5214-1 et suivants de ce code ;
Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
Vu l'arrêté DIRCOL 2016 – 0639 du 7 Décembre 2016 créant la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé,
Vu les statuts de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé,
Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 24 septembre 2020,
Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission » ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1er : Le conseil municipal approuve le présent rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charge -CLETC - de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé du 24 septembre 2020 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et portant proposition pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation selon la procédure prévue au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), tel annexé

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents.

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu :

Information décisions du Maire

Mme le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire :

- Décision n° 2020-D006 du 14 septembre 2020 : Devis Véolia retenu pour le branchement alimentation eau potable 19-21 Place de l'Eglise - boulangerie pour un montant de 1 911.13 € TTC
- Décision n° D 2020-D007 du 15 septembre 2020 : SARL HEURTAUX (La Chartre-sur-le-Loir) retenue pour l'installation d'une alarme intrusion au garage communal pour un montant de 1 464,00 € TTC
- Décision n° D 2020-D008 du 15 septembre 2020 : Sté GRAPHI LOIR retenue pour des panneaux de signalisation pour un montant de 1 721.16 € TTC
- Décision n° 2020- D009 : EURL LEHOUX (Thoiré sur Dinan) retenue pour la réalisation de travaux de bardage Club de Voile pour un montant de 2 051.93 € TTC
- Décision n° 2020-D010 du 15 septembre 2020 : Sté EIFFAGE retenue pour la réalisation dde l'assainissement pluvial et accès containers Chemin des Gourdeaux pour un montant de 26 016.00 € TTC
- Décision n° 2020-D011 du 15 septembre 2020 : Sté EIFFAGE retenue pour la réalisation des accès espace de loisirs pour un montant de 18 423.60 € TTC
- Décision n° 2020 -D012 du 16 septembre 2020 : Sté SAS SITE EQUIP (Saint-Soupplets 77165) retenue pour la réalisation de l'aménagement d'une aire de fitness sur l'espace de loisirs pour un montant de 10 224.90 €
- Décision n° 2020-D013 du 24 septembre 2020 : Mise à disposition bien immobilier - pièce au rez de chaussée du 1 Place de l'Eglise au Foyer Anaïs pour des ateliers d'insertion à compter du 19 octobre 2020 pour une durée de six mois
- Décision n° 2020-D013 du 28 septembre 2020 : SARL Anjou Bois Energie retenue pour la fourniture

de granulés de bois pour la chaudière des bâtiments communaux pour un montant de 263.64 € HT la tonne, soit 290,00 € TTC.

- Convention de mise à disposition salle d'animation à Mme LAGNEAU, professeur de Yoga, période du 21 septembre 2020 au 30 juin 2021 : loyer annuel 200 €

Sarthe Habitat - logements locatifs "la Croix Caseau" et "Chemin de la Demée"

Un débat s'instaure sur :

- le niveau d'isolation des logements et la qualité des chauffages. Une étude sur les travaux d'isolation serait à envisager en matière d'économie d'énergie ;
- l'intégration dans l'écoquartier de la Demée et de la Croix Caseau.

Service Public d'Assainissement - rapport annuel 2019 de Veolia, délégataire

Mme le Maire a donné lecture de la situation de la station d'épuration du Bois Blandin et du poste de relèvement sur l'espace de loisirs mentionné dans le rapport annuel 2019 de Véolia et a souligné les travaux à envisager (remise à niveau au "Bois Blandin", installation d'une deuxième pompe de relèvement à l'espace de loisirs - derrière les sanitaires du Rugby-...) Il est noté que ces travaux pourraient être financés par les crédits du Service public de l'Assainissement avant son transfert à la Communauté de Communes. Les études nécessaires pour la mise en oeuvre des investissements sont financées par l'Agence de l'Eau Loir et Bretagne.

Camping du Lac des Varennes - bilan saison 2020

M. Bruno GALLIEN étant concerné personnellement par ce sujet, a quitté la séance.

Mme le Maire donne lecture de la lettre en date du 1er octobre 2020 de MM. Hervé PHILIPPE et Bruno GALLIEN, représentants de la Société FAMILY CAMP, assurant la gestion du camping au titre de la délégation de services publics, concernant la situation de ladite société suite à un rendez-vous en Mairie le 30 septembre 2020. Au vu des difficultés financières et afin de pouvoir compenser les pertes du chiffre d'affaires de l'année 2020, MM. PHILIPPE ET GALLIEN sollicite :

- la gratuité de la redevance 2020 du camping
- la gratuité des loyers 2020 relatifs aux activités minigolf et pédalo. Une lettre recommandée avec accusé réception parviendra prochainement à la Mairie pour le non renouvellement de l'avenant relatif à la gestion de ces activités.

Mme le Maire communique les produits et charges des années 2018 - 2019 et le prévisionnel 2020 ainsi que le montant des redevances versées à la Commune des années 2016 à 2019. Mme le Maire rappelle également le mode de calcul de la redevance (part fixe - part variable).

Ces demandes d'exonération seront examinées à la prochaine réunion du Conseil Municipal sur présentation du bilan comptable du 1er janvier 2020 au 30 septembre 2020.

Bilan COVID 19

Mme le Maire donne un premier bilan du Covid 19 qui s'élève à 2 605 € correspondant à l'achat de masques, de gel hydroalcoolique, de savon et d'essuies mains papier. Ce bilan sera complété et présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Rapport des Commissions

Commission des travaux

M. Jean-Yves RICHARD, Vice-Président de la Commission des travaux, communique les informations suivantes :

- Travaux relatifs aux décisions du Maire mentionnées au début de la séance, sont en cours de réalisation

- Réunion à Pontvallain sur l'énergie :

* subventions pour le renouvellement des chaudières, installation de panneaux solaires...

* audits énergétiques subventionnés à hauteur de 50 %

- * ADEME : études de faisabilité 30 % - Assistance à maîtrise d'oeuvre
- * Dispositif isolation + éclairage public : aides jusqu'à 100 %

Suite à la proposition de Mme Sylvie GAGNARD pour les logements locatifs de la Commune, M. RICHARD préconise de faire un audit énergétique et de prévoir le remplacement de la chaudière à la salle communale.

Le coût d'un audit est d'environ 1 500 € par bâtiment.

M. RICHARD rappelle l'aide départementale de 18 € par habitant dans le cadre du plan de relance.

Une fuite d'eau importante est intervenue route de Beaumont aux "Bodines" le 2 octobre 2020.

Commission Voirie

M. Bernard GENDRON, Vice-Président de la Commission Voirie présente les projets en cours :

- Présentation de la maquette définitive du panneau de signalisation devant le café et sur les intersections.
- Suivi des travaux :
- * Retard sur le curage des fossés : travaux en octobre
- * Début des travaux sur l'espace de loisirs
- * Travaux sur Chemin des Gourdeaux (busage et accès containers) presque terminés
- Pose de panneaux "30 kms" à "Ruisseau"
- Pour la fibre optique, nécessité de procéder à la numérotation de toutes les adresses.

Commission Culture, Tourisme, Communication

M. Bruno GODREAU, Vice-Président de la Commission Culture, Tourisme, Communication, porte à la connaissance des Conseillers Municipaux les informations suivantes :

- Espace de loisirs : travaux de voirie seront terminés lundi ou mardi prochain;
- Délimitation pour la mise en place des équipements de fitness, qui seront posés lundi prochain et utilisables à partir du vendredi 9 octobre 2020. L'inauguration pourrait intervenir à cette même date.
- Plantations sur l'espace de loisirs : demande de devis en cours.

- ANAÏS : demande de matériel pour baliser les chemins de randonnées : information de Yann CHARDRON

- Sapin de Noël : Information de sapins disponibles et ANAÏS toujours prêt à l'abattage des sapins

CCAS

Mme Evelyne MOREAU, Vice-Présidente du CCAS, fait état des points suivants :

- Conseil d'Administration du CCAS du 10 septembre 2020 :
- * élection du Vice-Président,
- * suppression en 2020 du repas des Anciens et du colis du 1er mai en raison des dispositions Covid 19 : remplacement par colis de Noël (environ 30 euros par personne). Environ 200 cartes de Noël seront faites par Anaïs (la Commune fournit le matériel).
- * Repas des Anciens : passage à 71 ans en 2021, et augmentation de l'âge progressivement jusqu'à 75 ans

- devis en cours pour le panier de Noël

- Réunion épicerie solidaire

Commission Eco Quartier

M. Yann CHARDRON, Vice-Président de la Commission Eco Quartier, fait part des informations

suivantes :

- Visite des logements béguinage à Luceau, destinés aux personnes âgées pour arriver dans le troisième âge en toute tranquillité ;
 - Bonnetable : structure permettant le regroupement des personnes isolées de plus de 65 ans.
- Ces deux lieux d'hébergement permettent de préserver l'autonomie, la mixité sociale, l'intégration dans un bourg...

Mme le Maire informe de la demande de rendez-vous de Magalie VERITE, secrétaire de la Crèche "des Petits Loirs", de Loir-en-Vallée (Ruillé-sur-Loir) très intéressée par le projet d'écoquartier intergénérationnel. Elle sera accompagnée du Directeur du Lycée Nazareth.

M. GODREAU et Mme GAGNARD rappelle l'intérêt de la crèche pour les futurs parents et l'objectif de garder les enfants à l'école.

Mme HERMENAULT précise que l'école a travaillé l'année dernière sur l'écoquartier :

- étude dans sa globalité
- construire ton écoquartier

La prochaine réunion Eco Quartier aura lieu le 17 octobre 2020 à 10 heures à la salle d'animation.

Questions diverses

Mme le Maire porte à la connaissance des Conseillers Municipaux des points suivants :

- opération sensibilisation a eu lieu jeudi 1er octobre 2020 sur la RD 305 "La Croix Caseau" en présence du Sous-Préfet et du Commandant de Gendarmerie.
- conclusion de la réunion avec la Communauté de Communes Loir, Lucé Bercé avec M. GANGLOF, Vice-Président de la Commission Culture jeudi 1er octobre 2020 : plus de 200 personnes sur le secteur
- recrutement à compter du 1er ou du 10 novembre 2020 de M. Stéphane PLOUQUIN, adjoint technique stagiaire, pour le remplacement de M. Jean-Pierre RICHARD, suite à son départ en retraite.
- recrutement à compter du 1er octobre 2020 de M. Patrice BEAUNÉ, pour le remplacement de M. Gérard GAUTIER, suite à son départ en retraite
- demande d'une aide financière présentée par Jardine SHAKIRA en vue de financer sa formation BAFA. Décision à la prochaine séance du Conseil Municipal sur présentation du coût de la formation.
- PLUi : Avis défavorable des services de l'Etat - Enquête publique du 2 novembre 2020 au 2 décembre 2020 inclus.

Prochain Conseil Municipal le 6 novembre 2020.

Séance levée à: 23:45

En mairie, le 12/10/2020
Le Maire
Monique TROTIN

Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. GHYAMPHY Koffi, Mme GOURIOU Véronique, M. GALLIEN Bruno, Mme HERMENAULT Aurélie